



MAIRIE DE CUERS

INFORMATION AUX ADHERENTS

Madame, Monsieur,

Je vous informe qu'à titre exceptionnel, les factures du mois d'octobre relatives aux activités physiques et sportives municipales seront payables directement auprès du Centre des Finances Publique de Cuers.

En effet, vous recevrez prochainement à votre domicile un avis des sommes à payer émanant du Trésor Public, en lieu et place de la facture qui vous est habituellement envoyée. Vous aurez à votre disposition plusieurs moyens de paiement (chèque, virement, espèces, etc...) dont les modalités seront expliquées sur l'avis des sommes à payer.

Comptant sur votre compréhension.

Le Maire
Bernard MOUTTET